



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/04/2018

Dossier complet le :

16/04/18

N° d'enregistrement :

2018-3183

1. Intitulé du projet

Augmentation de la production d'un site industriel dans une zone d'activités. Création d'une extension sur une zone déjà bitumée. Passage du régime de déclaration à autorisation au titre de la nomenclature des installations classées.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ATLANTEM

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BINOIS Vincent, Responsable de site

RCS / SIRET

34013773600054

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie 1° a)	Augmentation de capacité de l'activité d'usinage de bois (Enregistrement) et d'une activité d'application/séchage sur vernis (Autorisation) pour les rubriques ICPE : - 2410-1 : Ateliers où l'on travaille le bois (Enregistrement) - 2940-2-a : Ligne de vernissage et séchage (Autorisation)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Déménagement de l'intégralité de notre outil de production situé 13, rue Denis Papin vers le site voisin situé 5 rue Eiffel.

L'exploitation du site situé 5, rue Eiffel se fait actuellement sous le régime de la déclaration (preuve de dépôt du 12/01/2018)

Le site est existant et en fonctionnement.

Le projet consiste en l'augmentation de l'activité par rapport à la déclaration initiale, l'acquisition d'un nouveau centre d'usinage, création d'une extension de 2100 m², création de locaux sociaux, investissement dans un équipement neuf destiné à l'aspiration des poussières de bois.

La création de l'extension sera réalisée sur une zone déjà bitumée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'augmentation des capacités de ce bâtiment industriel se fait dans le cadre du développement des activités d'ATLANTEM Cholet.

ATLANTEM souhaite se doter de nouveaux moyens de production grâce notamment à l'acquisition d'un nouveau centre d'usinage, d'une nouvelle chaîne robotisée de teinte et optimiser les flux de production.

Cette évolution n'étant pas possible sur le site de la rue Denis Papin, nous avons opté pour déménager l'intégralité de notre outil de production vers le site situé 5 rue Eiffel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Planning du projet :

2018 :

- Intégration d'un nouveau centre d'usinage (juillet).
- Déménagement de l'atelier d'usinage (juillet à décembre).
- Intégration du nouveau système d'aspiration (juin).

2019 :

- Création d'une extension de 2100 m².
- Création des locaux techniques
- Création des locaux sociaux.
- Déménagement de l'atelier de débit, de la filière et des derniers postes d'usinage. (Aout 2019)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La société atlantem exploite des activités d'usinage de bois et d'application et de séchage de vernis sur des portes et fenêtres de bois.

Le site est existant et situé dans la zone d'activités de Cholet.

Les différentes activités présentes au sein du site seront les suivantes :

- Réception et stockage de bois brut, premières transformation des bois : opérations de débit
- Usinage et assemblage des éléments,
- Teinte des éléments assemblés sur une chaîne robotisée de teinte,
- Stockage des teintures (non inflammables, peintures à l'eau)
- Pose des quincaillerie, du vitrage, mise en bois et conditionnement des menuiseries
- Stockage de produits finis avant expédition.

Le site comportera également :

- un système d'aspiration et de filtration de poussières de bois avec bennes de récupération étanches,

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure relevant d'une Demande d'Autorisation Environnementale, au titre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le projet est soumis à autorisation pour la rubrique 2940-2-a et à enregistrement pour la rubrique 2410-1 selon la nomenclature des ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Extension du bâtiment industriel	2107 m ²
Locaux sociaux	145 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

5 rue Gustave Eiffel
49300 CHOLET

Références cadastrales et parcelle :
Section CT n°52

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 5 1' 3 " 6 Lat. 4 7 ° 3 ' 4 9 " 23

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau de la zone d'implantation, aucune ZNIEFF n'a été observée. Les ZNIEFF les plus proches du site sont : - Type 1 (n°520220029) Etang des Noues à 2,8 km environ au Nord-Est - Type 2 (n°520004464) Massif forestier de Nuaille-Chanteloup à 3 km au Nord-Est - Type 1 (n°520005709) Lac du Verdon à 5 km au Sud
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection biotope (ABP) n'est recensé sur la commune de Cholet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Cholet ne fait pas partie d'un Parc National ou d'un Parc Naturel Régional. Le PNR le plus proche se trouve à 4 km environ à l'Est du site. Il s'agit du Parc Naturel Régional Loire Anjou Tourraine.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État de la Maine et Loire a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014 (2ème échéance). Ce plan concerna les infrastructures routières du réseau national dans le département de Maine et Loire. L'autoroute A87 situé à 1,6 km à l'est du site est concernée par le plan de prévention du bruit dans l'environnement pré-cité.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones humides sont répertoriées dans le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de CHOLET. Le site d'ATLANTEM est en dehors de ce secteur classé en zone humide. De plus, aucune zone humide d'importance majeure n'est recensée dans le secteur de la zone d'étude.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Cholet est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRni), approuvé par arrêté du préfet en date du 15/10/2008. ATLANTEM ne se trouve pas sur les zones concernées par ce PPRI. La commune de CHOLET est concernée par un PPRT, approuvé par arrêté du préfet en date du 18/02/2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ATLANTTEM étudié ne se trouve pas dans les bases de données BASOL du Ministère. On le retrouve dans la base de données BASIAS du Ministère (PAL4901114).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas inclus dans la zone de protection du captage de Ribou.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne recense aucun site NATURA 2000 dans un rayon de plus de 25 kilomètres autour du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y aura aucun prélèvement direct dans la ressource. Le site est relié au réseau public d'eau potable équipé de deux compteurs volumique et d'un disconnecteur. Consommation d'eau potable limitée aux usages sanitaires et au rinçage des cuves souillées de teintures. La consommation annuelle est estimée à 350 m3 environ.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la phase travaux, les matériaux de terrassement seront excédentaires pour l'extension du bâtiment existant et les fondations, il faudra évacuer les déblais en dehors du site. L'excédent de matériaux fera l'objet d'une gestion par le biais de filières agréées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du bâtiment industriel est réalisée au niveau d'une zone actuellement bitumée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non au regard de la distance du site par rapport aux sites Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le PPRN de la commune de Cholet, le site ATLANTEM n'est pas concerné par des risques naturels.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le fonctionnement des installations de vernissage est à l'origine de l'émission de COV. En effets, les produits utilisés comportent des solvants en très faible quantité (peintures à l'eau) qui peuvent être à l'origine d'émissions de COV.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité engendrera la circulation des véhicules suivants : - 5 Poids lourds /jour maximum - 80 véhicules légers/jour maximum
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La principale source de bruit sera la circulation des camions et véhicules légers sur le site (source de bruit ponctuelle). Les activités seront mises en œuvre à l'intérieur des bâtiments ou insonorisés, afin de limiter les émissions sonores. Des campagnes de mesures seront réalisées tous les 3 ans afin de s'assurer de la conformité réglementaire avec les valeurs limites.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les seules sources potentielles d'odeur inhérentes à l'activité seraient liées aux émissions de COV de la nouvelle chaîne de teinte. La quantité de solvants des produits utilisés est faible (peintures à l'eau).</p> <p>Compte tenu des faibles émissions, des bonnes conditions d'émissions et de dispersion, et de l'éloignement des équipements par rapport aux tiers, le site ne sera pas à l'origine d'émissions d'odeurs perceptibles à l'extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité du site n'engendrera pas de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des lampes dirigées vers les voies et parkings assurent l'éclairage et la sécurité pour les déplacements sur le site en période nocturne (à partir de 5h et jusqu'à 22h). Cet éclairage sera d'une puissance équivalente à des lampadaires implantés sur la voirie publique.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les principaux rejets atmosphériques générés par les activités d'usinage du bois et d'application de vernis dans le cadre du fonctionnement normal du site seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les émanations liées à l'emploi de solvants en faible quantité sur l'activité de vernissage (production de composés organiques volatils COV), - les poussières issues des postes et machines d'usinage.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le process industriel ne rejette pas d'eaux industrielles. Les eaux de rinçage souillées sont éliminées dans une filière agréée.</p> <p>Le réseau du site sera de type séparatif : eaux pluviales et eaux usées. Les eaux usées seront raccordées au réseau de la commune puis seront traitées par la station d'épuration. Les eaux pluviales de voiries seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant de rejoindre les eaux pluviales de toiture puis le réseau d'eaux pluviales de la zone d'activité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Cf. rejet liquide.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>ALTANTEM prendra toutes les dispositions nécessaires dans la conception et l'exploitation de ses installations pour assurer une bonne gestion des déchets de son entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter à la source la quantité et la toxicité de ses déchets - trier, recycler, valoriser ses sous-produits de fabrication. - choisir les solutions de traitement les mieux adaptées , en privilégiant tout d'abord, le réemploi, le recyclage, la valorisation, puis l'élimination

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun périmètre de protection n'affecte la zone d'implantation d'ATLANTEM. L'activité est éloignée de toute construction ou bâtiment pouvant présenter un attrait culturel.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone industrielle dont la vocation est l'activité économique.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets en cours dans la zone sont les suivants :

- Augmentation du stockage de batteries de la société Avenir Recyclage Ouest à Cholet (49).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans objet

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de réduction prises pour éviter ou réduire les effets négatifs du site sur l'environnement ou la santé sont :

- le site ATLANTEM ne génère pas d'effluents industriels aqueux
- utilisation de teintes dont la teneur en solvant est faible (peintures à l'eau)
- les poussières de bois générées par les postes d'usinage seront captés à la source et canalisés. Les dispositifs d'aspiration seront reliés à une installation de dépoussiérage. Les poussières de bois récupérées seront confinés dans des bennes métalliques étanches.
- Les rejets atmosphériques de la chaîne de teinte seront canalisés et rejetés en toiture via des cheminées verticales.
- les déchets seront traités/recyclés par des filières agréées.

- les eaux pluviales transiteront par séparateur hydrocarbures avant rejet au milieu naturel.
- les eaux d'extinction incendie seront retenues puis traitées.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

(Empty space for response)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Cholet

le, 11/04/2018

Signature



uant sur le cadre ci-dessus

